

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 15 novembre 2004

"Pensions de réversion"

Document 5

Quelques données sur les pensions de réversion versées par le régime général

Les données des recueils statistiques annuels de la CNAV ne permettent pas d'apprécier directement l'importance des pensions de réversion versées par le régime général dans la mesure où les droits dérivés cumulés avec un droit propre au régime général sont comptabilisés dans le poste « droit propre ». Quelques données sur le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion du régime général permettent néanmoins d'avoir une vision plus précise des effectifs concernés.

Nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion à la CNAV au 31/12/2002

Ensemble	2 261 173	100%
dont		
-Droits dérivés servis seuls	726 885	32,1%
-Droits dérivés cumulés	1 534 288	67,9%
avec un droit propre à la CNAV	1 459 016	64,5%
avec un droit propre extérieur	75 272	3,3%

Source : recueil statistique de la CNAV 2002 (page 66)

Une exploitation spécifique de la CNAV apporte en outre des données tant sur les effectifs concernés que sur les montants de prestations versées, au 31 décembre 2001.

A cette date, on dénombrait 2 225 687 bénéficiaires d'une pension de réversion du régime général, soit 22% de l'ensemble des prestataires de droit propre et/ou dérivé. Parmi ces bénéficiaires, 13% résidaient à l'étranger.

Le montant global des pensions de réversion servies par le régime général en 2001 était estimé à environ 6 280 millions d'euros, soit 11% des masses versées sur l'année 2001 au titre de la vieillesse.

Le montant moyen mensuel de la pension de réversion était de 234,80 €. Ce montant était plus élevé lorsque le droit dérivé ne se cumule pas avec un droit propre : 261 € contre 224 € pour les droits dérivés cumulés.